

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 septembre 2023 -

Annule et remplace la délibération n° 2023_06.29/055

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 12

Nombre de membres ayant donné procuration : 09

Nombre d'absents non représentés : 09

Quorum : 15

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,

Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 07 septembre 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

5 – Formation : Examen des modifications des maquettes (structures enseignements) 2023-2024

Adopte les modifications des maquettes (structures enseignements) au titre de l'année 2023-2024

VOTE : POUR : 20

Collège EEI :

- Master Contrôle – Comptabilité – Audit (ouverture en alternance)

Collège STEE :

- BUT 3 Informatique parcours Intégration d'applications et management du système d'information (IAMSI)
- BUT 3 Informatique parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV)
- DU Cursus Master Ingénierie
- Licence 3 MIASHS – PPPE

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le *3 octobre 2023*

- Master 1 et 2 Informatique parcours SIGLIS
- Master 2 Informatique parcours Industry 4.0

Pau, le 22/09/2023

Le Président,



Laurent BORDES